



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME ST^{AR}
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR



Erasmus+

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

Prêt à gérer mon projet Erasmus+

Mobilités de l'enseignement supérieur
financées par les fonds de politique intérieure

Action clé 131





L'Agence Erasmus+ France Education Formation

- ▶ Un Groupement d'Intérêt Public (GIP)
- ▶ Une équipe de 150 personnes à Bordeaux
- ▶ Sous la tutelle des ministères chargés de l'Education nationale, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle
- ▶ Une mission nationale : mettre en œuvre le programme Erasmus + pour le volet éducation et formation



DP

- Promotion du programme
- Accompagnement à la candidature



DGP

- Programmation
- Contractualisation
- Accompagnement
- Monitoring



DCEP

- Analyse des rapports finaux
- Contrôles et audits

Les membres du groupement sont répartis en collèges :

• Le collège de l'Etat :

le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
le ministère de la Culture
le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

• Le collège des opérateurs d'éducation, de formation et d'orientation :

Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)
France Education International (FEI / CIEP)

Sorbonne Université

Université de Bordeaux

Conférence des Présidents d'Universités (CPU)

Université Savoie Mont Blanc (Chambéry)

• Le collège des collectivités territoriales :

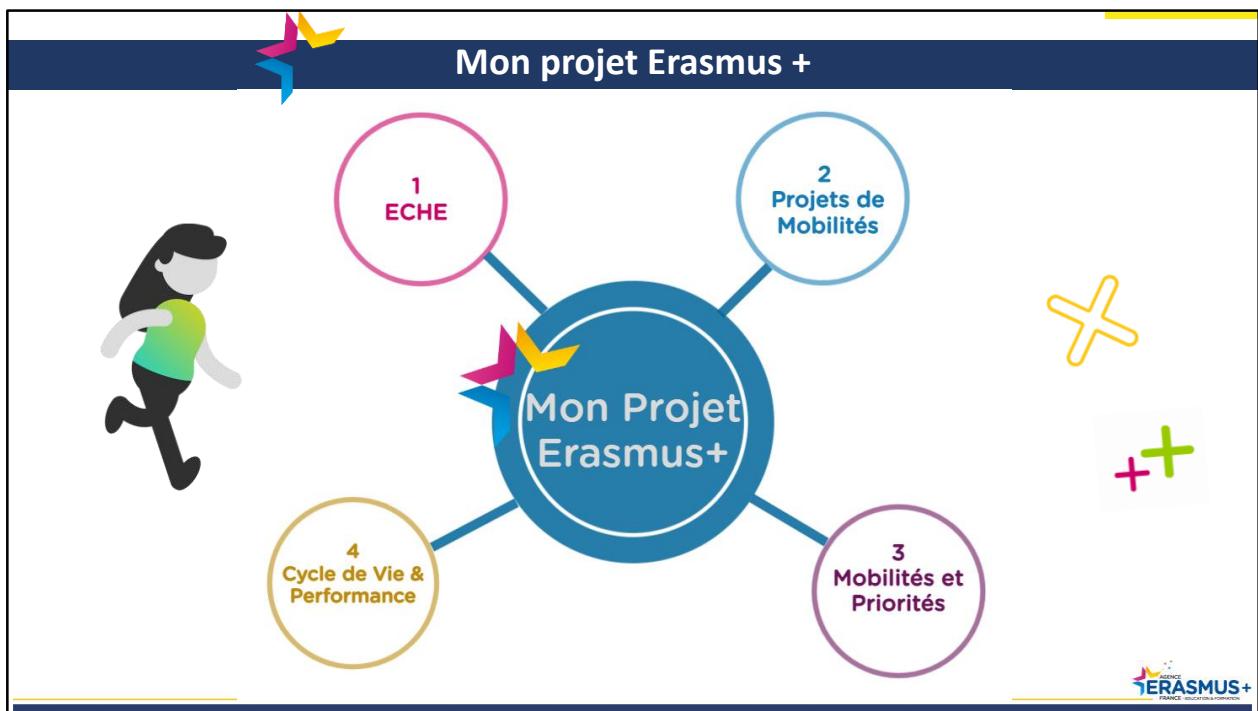
Régions de France
Centre-Val de Loire

Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

• CERCLE ERASMUS +

20 personnalités issues de l'éducation et de la formation en Europe





Nos objectifs à travers ce PPT sont les suivants :

- Vous présenter l'action et les enjeux de mise en œuvre liés
- Vous apporter des clés de lecture et d'analyse et des conseils de gestion
- Favoriser les bons réflexes d'action et de gestion
- Vous aiguiller vers des ressources utiles.

Action Clé 131

1 ECHE

- Qu'est-ce qu'ECHE ?
- Votre déclaration de politique Erasmus
- Les principes ECHE
- Le monitoring ECHE



1 338 chartes octroyées en France en novembre 2022.

La France est le pays d'Europe qui a le plus d'établissements chartés.

L'Espagne arrive en deuxième position avec approximativement 1 250 ECHE.



Qu'est-ce qu'ECHE ?



ECHE : Erasmus Charter for Higher Education

=

Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur

- **Prérequis obligatoire** pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) situés dans les pays du programme ou les pays tiers associés au programme
 - **Définit les standards qualité** pour les activités de mobilité individuelle et de coopérations européennes et internationales que l'EES s'engage à respecter
 - Chaque EES indique dans sa candidature **sa stratégie Erasmus et comment il mettra en œuvre les principes d'ECHE** = votre **Déclaration de Politique Erasmus (DPE)** ou **Déclaration de Stratégie Erasmus**



La Charte est souvent présentée comme une « clé d'entrée » pour le programme Erasmus+ : cela est vrai mais cela n'est pas seulement cela, en ce sens que l'on peut dire qu'elle constitue également une « clé de voûte » pour l'action des établissements d'enseignement supérieur avec Erasmus+.

L'ECHE pose une liste de standards qualité sur lesquels les établissements signataires s'engagent.

Rappel

Au-delà des actions de mobilité de l'enseignement supérieur, l'ECHE est également nécessaire pour tout établissement d'enseignement supérieur qui souhaiterait soumettre d'autres projets avec le programme Erasmus+ (projets de partenariats etc.).



Votre Déclaration de Politique Erasmus (DPE)

La Déclaration de Politique Erasmus s'intègre dans la stratégie globale d'un EES

Elle décrit :

- Quelle(s) action(s) avec E+
- Quelle méthode vis-à-vis des principes et priorités d'ECHE

Elle doit être publiée.



- Si besoin de mise à jour de votre stratégie Erasmus
- Si changement administratif impactant ou susceptible d'impacter ECHE (votre OID et vos conventions)

- ✓ Fusion/absorption/scission : charte transitoire
- ✓ Changement de forme juridique : pas de charte transitoire
- ✓ Etc.



PENSEZ À INFORMER L'AGENCE NATIONALE



La DPE doit être accessible à tous, publiée, aux côtés d'autres éléments tels que le catalogue des cours proposés aux participants aux mobilités, les accords inter-institutionnels signés etc.

A retenir

La Commission européenne, avec l'agence exécutive EACEA pilote les ECHE.

Vos démarches vis-à-vis d'ECHE doivent par conséquent passer par eux et s'opérer via des plates-formes européennes sur lesquelles nous n'avons pas la main.

OID = identifiant organisme



Les principes ECHE

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion**
- Garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs en accordant une attention particulière à l'inclusion**
- Assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits**
- N'exiger, s'agissant de mobilités d'échange (attribuant des ECTS ou équivalent), aucun frais de la part des étudiants en mobilité entrante***
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération (avant, pendant, après)**
- Mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus +**



4 PRIORITÉS

- INCLUSION / DIVERSITÉ
- TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Erasmus+

AGENCE ERASMUS+ FRANCE EDUCATION FORMATION

La Charte ECHE de la période programme 21-27 réitère en grande partie les principes préexistants dans la précédente programmation.

Certains sont plus appuyés :

Ex : la transparence et l'accès à l'information

Ex : le processus d'accompagnement

Les nouveautés prennent la forme de **priorités transversales que l'on retrouve sur toutes les actions du Programme Erasmus+**

- *Inclusion*
- *Digital*
- *Transition écologique*
- *La participation citoyenne et à la vie démocratique.*

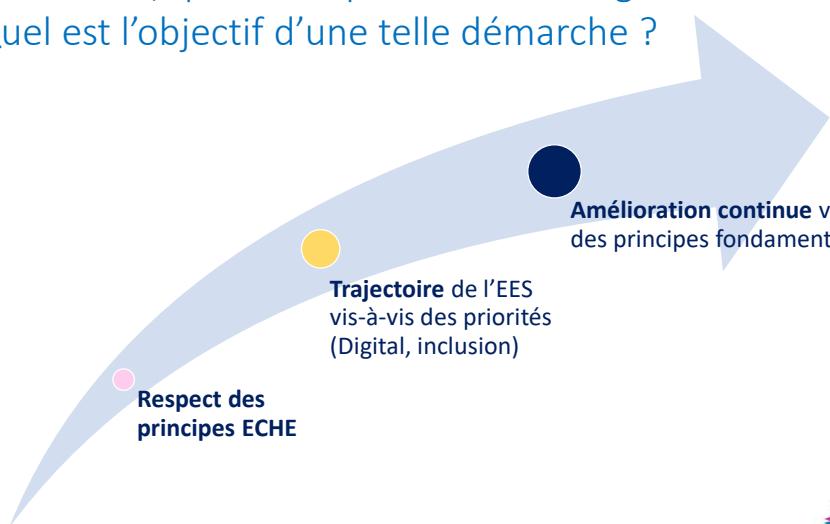
La stratégie Erasmus+ (ou DPE) a ainsi vocation à être construite en lien et en cohérence avec :

- Le projet d'établissement
- La stratégie internationale de l'établissement
- La stratégie de l'établissement en matière de développement durable et de responsabilité sociale/sociétale (en lien avec les priorités transversales de ce programme E+ 2&-27)
- Tout autre démarche stratégique connexe.



Le Monitoring ECHE

Selon vous, qu'est-ce que le Monitoring ?
Quel est l'objectif d'une telle démarche ?



Notre Agence est mandatée par la CE pour déployer un processus de suivi et d'accompagnement vis-à-vis des engagements pris avec ECHE : c'est ce que l'on appelle le Monitoring ECHE.

La publication d'un guide méthodologique co-construit avec la CE est attendu en 2023.
Sur la base de cette méthode, une première « vague » de monitoring sera lancée en 2023.

L'approche est basée sur l'analyse de données et des pratiques des EES pour suivre leur trajectoire :

- Dans le cadre des activités menées
- En lien avec les standards qualité d'ECHE.

Action Clé 131

2

Projets de Mobilités

- Mobilité : quelles destinations avec l'AC 131 ?
- Les différents formats de mobilité
- Les règles d'allocation : base, compléments, OS
- Les différents statuts financiers du participant
- Notion clé : la mobilité encadrée avec E+
- Principes de sélection et d'accompagnement



A retenir

Ambition Erasmus+ 21-27 : « la mobilité pour tous »

= Rendre la mobilité possible pour tous les curricula

= Rendre l'expérience de la mobilité possible, quelle que soit la situation du participant.

Cela se traduit concrètement par :

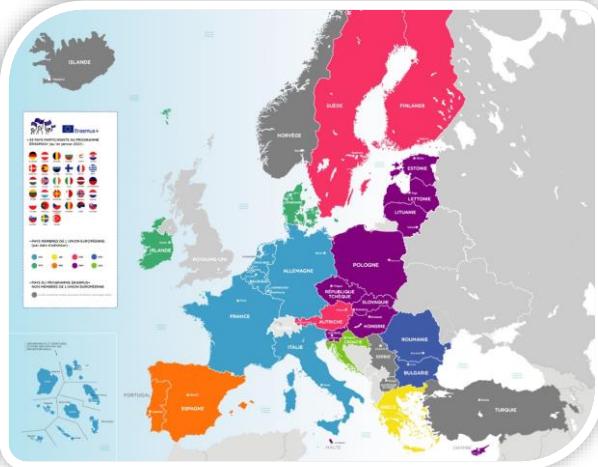
=>de nouvelles destinations

=>de nouveaux formats de mobilité

=>des aides financières revisitées.



Mobilité : quelles destinations avec l'AC131 ?



33 pays membres + pays tiers associés au programme
(Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie)



des possibilités de mobilité vers le monde entier (**pays tiers non associés**)



Guide du Programme (CE)
Guide du porteur de projets (Agence)

Jusqu'à 20 % de la dernière subvention pour financer des mobilités vers des pays tiers non associés au programme



AC 131 = La mobilité de l'ENSUP financée par des fonds de politique intérieure.

Les mobilités avec les pays membres de l'UE et les pays tiers associés au programme (c.a.d les pays qui participent au financement de l'action) demeurent la priorité de l'AC 131.

L'ouverture « mesurée » à l'international peut permettre d'impulser de nouvelles coopérations en dehors de la zone Europe, sans subir la compétition et la sélection drastique de l'AC 171.

Le cas échéant, il s'agira de penser une action complémentaire entre AC 131 et AC 171, pour éviter toute situation de double financement.

A retenir

- Règle de calcul des 20 % éligibles au volet international = 20 % du total alloué dans le cadre de la dernière convention de subvention ou, le cas échéant, du dernier avenant signé. L'OS est inclus dans le calcul mais pas dans les données validées au rapport final.
- Ces mobilités vers des pays tiers non associés au programme doivent également être encadrées avec :
 - des AII – à signer avant le départ en mobilité (cf. modèles AII « international » publiés par la CE)
 - des contrats de mobilités dûment complétés et signés avant le départ en mobilité.



Focus Ukraine

Dispositions dérogatoires pour vous permettre d'accueillir des participants en provenance d'Ukraine avec E+



Financements non décomptés des 20 % dédiés à l'international

- **Frais de séjour accordés aux étudiants déplacés en provenance d'Ukraine**
 - Mobilités longues : taux mensuel international + top-up inclusion (850 € + 250 €)
 - Mobilités courtes : taux journalier international + top up inclusion possible
- **Frais de séjour personnels de l'ENSUP déplacés en provenance d'Ukraine**
 - 160 € par jour
- **Avenant à la convention nécessaire**
- **Accord interinstitutionnel non obligatoire**
- **Possibilité d'attribuer des licences de soutien linguistique**
- **Possibilité d'un contrat pédagogique signé uniquement par le participant et l'établissement d'accueil (et structure lieu du stage le cas échéant) si impossibilité d'obtenir la signature de l'établissement d'origine**
- Communiquer le nom des participants accueillis à l'EES d'origine ou, par défaut, à l'Erasmus Office d'Ukraine : office@erasmusplus.org.ua



A retenir :

- Des modalités dérogatoires adoptées en 2022 pour vous permettre d'accueillir des participants en provenance d'Ukraine avec l'AC 131. Possible rétroactivité de ces activités adaptées au plus tôt le 11 mars 2022
- Ces mobilités ne seront pas comptabilisées dans le cadre du 20 % international
- Des dérogations mais les règles de mobilités du Guide du Programme demeurent : durées mini – maxi ; règles de financement etc
- Penser à informer l'EES d'origine sur les participants ainsi accueillis, ou, par défaut, l'Erasmus office d'Ukraine (cf. mail dans présentation)
- Au-delà d'Erasmus+, pensez à contacter Campus France qui coordonne les dispositifs d'urgence Ukraine pour l'enseignement supérieur (<https://www.campusfrance.org/fr/urgence-ukraine>). Pour les lycées, il s'agira des rectorats
- Avant toute démarche de mobilité vers la Russie : rapprochez vous des autorités françaises qui ont appelé les établissements à cesser toute coopération institutionnelle avec la Russie.



Les différents formats de mobilité

MOBILITE DE LONGUE DUREE : 2 à 12 mois

- Mobilité étudiante : études, stage, combinée

MOBILITE DE COURTE DUREE

- Mobilité étudiante (études, stage, combinée) :
 - ✓ 5 à 30 jours mobilité + **composante virtuelle obligatoire**
- Mobilité des personnels (enseignement, formation, combinée) :
 - ✓ 2 à 60 jours vers pays programme et pays tiers associés (hors voyage)
 - ✓ 5 à 60 jours vers pays tiers non associés (hors voyage)
 - ✓ personnel invité (mobilité entrante) : 1 jour (hors voyage)

A NOTER : Mobilité des doctorants : composante virtuelle non obligatoire

Toutes les mobilités sont possibles en format hybride

=

Période de mobilité à l'étranger
+
composante virtuelle facilitant le travail collaboratif en ligne



Une **mobilité courte** peut être **individuelle** ou se dérouler dans le cadre d'un **Programme Intensif Hybride**



Guide du Programme (CE)

Guide du porteur de projets (Agence)



A retenir

Le programme E+ 2021-2027 prévoit la possibilité d'organiser des mobilités courtes (jusqu'à 30 jours) ou des mobilités longues (2 mois minimum). La possibilité de financer des mobilités qui seraient de durée intermédiaire n'est pas prévue (ex : 45 jours).

Exemple : il n'est pas possible d'organiser une mobilité de stage prévoyant 6 semaines de financement.

Il est en revanche possible de prévoir une mobilité de stage de 4 semaines dans le pays d'accueil, assortie d'une activité virtuelle mise en œuvre en amont, pendant ou en aval de la période de mobilité à l'étranger.

Mobilité E+ et période de césure

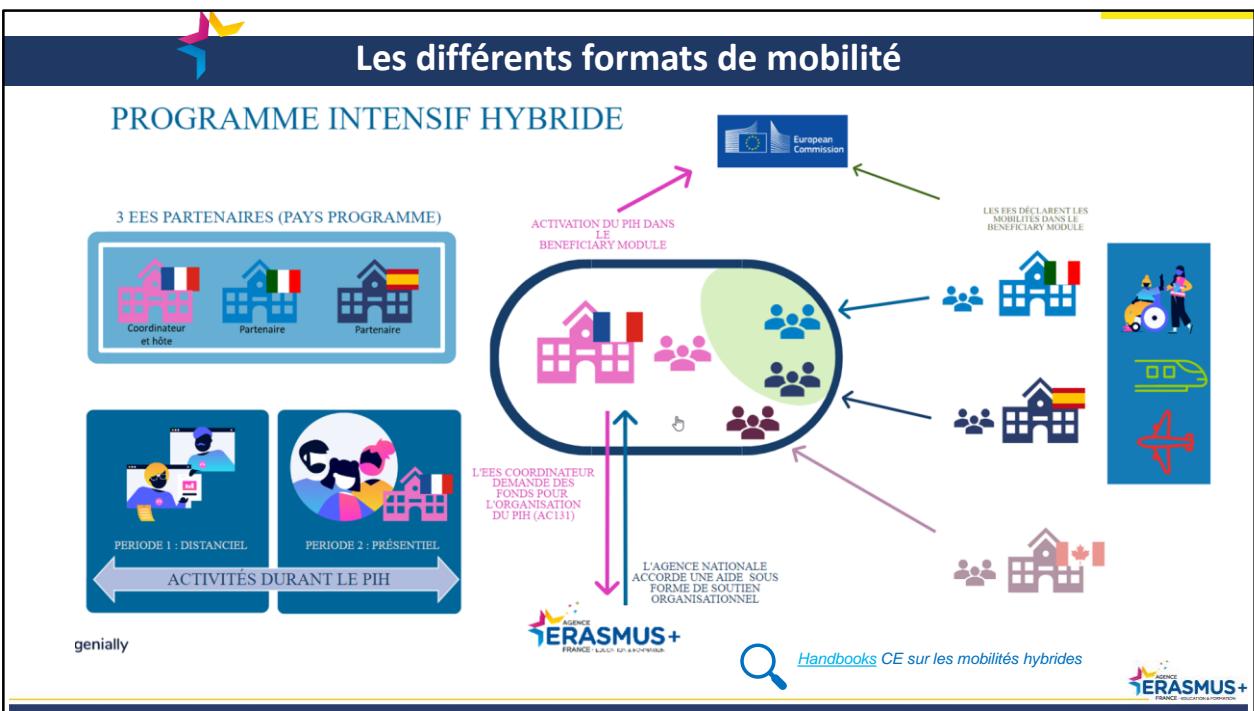
Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et effectuant une mobilité de stage à l'étranger dans le cadre d'une période de césure validée par l'établissement sont éligibles au Programme E+, dès lors que cette période de césure donne lieu à une reconnaissance des acquis de la mobilité (ECTS ou équivalent, supplément au diplôme etc.).

Ressources réglementaires : décret du 3 septembre 2021 (publié au JO du 5 septembre 2021), circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015.

Mobilité des jeunes diplômés

Comme le rappelle le BOEN publié chaque année dans le cadre des appels à projets Erasmus+, la législation nationale sur les stages exclut les stages post-diplômes qui ne s'inscriraient pas dans une formation aboutissant à un titre ou un diplôme.

Par conséquent, la mobilité des jeunes diplômés Erasmus+, telle que mentionnée dans les Guides du programme E+, ne s'applique pas en France dans le cadre des dispositifs de l'enseignement supérieur.



Terminologie

En français : Programme Intensif Hybride = PIH

En anglais : Blended Intensive Programme = BIP

Notion de mobilité hybride collective

Programme court et intensif qui utilise des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, comme la coopération en ligne.

Propose des formats de mobilités plus flexibles combinant la mobilité physique avec une composante virtuelle. Il cible des participants (=apprenants) de tous types, de tous horizons, de tous domaines d'études et de tous cycles.

Peut être composante d'une université européenne, projet d'une section STS, projet préparatoire pour un projet de partenariat de coopération pour un autre établissement etc.

L'enjeu : l'innovation des formats, des contenus, la mise en partage et des nouveaux partenariats dynamiques permettant de démultiplier les mobilités et les mises en relations à travers celles-ci.

Enjeux à souligner

- **Travailler sur la reconnaissance des activités menées dans le cadre du BIP** (au moins 3 ECTS ou équivalent) - Contenus de la partie virtuelle importants dans ce cadre
- **Sécuriser au moins 15 participants effectifs** pour sécuriser l'OS BIP
- **Anticiper le reporting dans BM** – pas si facile – un tutoriel est en cours de développement par l'Agence en coopération avec d'autres Agences nationales.

Les règles d'allocation de base

Principe de base

Le participant reçoit un financement pour la période réalisée dans le pays d'accueil
La partie virtuelle réalisée depuis le pays d'envoi n'est pas financée

MOBILITE ETUDIANTE

Allocation de base -> contribution aux frais de séjour

Vers pays programme et pays tiers associés

- mobilité longue : taux mensuels définis par l'EES dans les fourchettes de la CE selon 3 groupes de pays (sauf RUP-TOM : un taux unique)
- mobilité courte : taux journalier

Vers pays tiers non associés

- taux fixes
- Exception : régions 13 et 14 taux des groupes pays 2 et 1

MOBILITE DES PERSONNELS

Allocation de base -> contribution aux frais de séjour

Vers pays programme et pays tiers associés

- taux journalier défini selon 3 groupes de pays

Vers pays tiers non associés

- taux journalier



Guide du Programme (CE)
Annexe 4 de la convention de subvention
[Tableaux des règles de financements](#)
[Outil d'aide au calcul des bourses](#)



Terminologie

- Contribution aux frais de séjour (pour les participants)
- Contribution aux frais de voyage (pour les participants)
- Contribution à l'organisation des mobilités (pour le bénéficiaire) – anciennement OS.

Pour les mobilités longues vers les pays européens ou pays tiers associés

Fixation de taux mensuel de bourse déléguee à votre établissement pour le calcul des allocations de base

Avantage :

- Flexibilité dans la gestion de la subvention E+
- Possibilités pour l'opérateur de croiser / décroiser avec d'autres financements mobilisables (Région etc.) dans le cadre de la répartition des bourses de mobilités – à dessein d'optimisation.

A retenir

- Respect des barèmes de la CE
- Principe d'un taux / groupe pays / convention
- Fonds publics européens confiés = décisions formelles, enregistrées et communicables en cas de contrôles.

Tips

Si modification du taux en cours de convention (révision à la hausse) : cela doit s'appliquer à tous les participants de la convention en question et faire l'objet d'une procédure formalisée (décision, communication à minima par mail aux participants concernés).

Votre document clé sur ces règles à respecter

Annexe IV de la convention de subvention

Un outil d'aide au calcul des bourses mis à votre disposition mais qui ne remplace pas le Beneficiary Module.



Les règles d'allocation : les compléments financiers

Complément financier stage :

- Complément stage : forfaitaire, proratisé sur la durée financée



Compléments financiers inclusion - si éligibilité du participant

- ✓ Mobilité longue : forfait à proratiser sur la période financée
- ✓ Mobilité courte : forfait unique selon la durée financée

Supplément inclusion sur la base des frais réels : situations de handicap ou ALD, en priorité (sur dossier et justificatifs)

Contribution aux frais de voyage - si éligibilité du participant

- Complément moyen de transport éco responsable : forfaitaire
- Contribution aux frais de voyage : selon barèmes kilométriques
- Coûts exceptionnels voyage (RUP-PTOM) : se rapprocher de l'Agence nationale



Guide du Programme (CE)
Annexe 4 de la convention de subvention
Tableaux des règles de financements
Outil d'aide au calcul des bourses



Mobilités étudiantes :

Top-up Stage : 150 € / mois pour les mobilités longues (proratisable en lien avec la durée financée de la mobilité).

Top-up Inclusion :

- Selon critères du BOEN = le participant doit justifier de son éligibilité.
- Mobilité longue : 250 € / mois. Proratisable en lien avec la durée de mobilité financée
- Mobilité courte : 100 € (si mobilité financée sur moins de 15 jours) OU 150 € (si mobilité financée entre 15 et 30 jours). Forfaits non cumulables et non proratisables
- Principe de cumul du forfait inclusion avec les demandes d'aides inclusion aux frais réels (=> ce financement annexe / aux frais réels – est à demander auprès de l'Agence et permet de couvrir des coûts non standards importants non couverts par le forfait inclusion (*Par exemple : accompagnants*)).

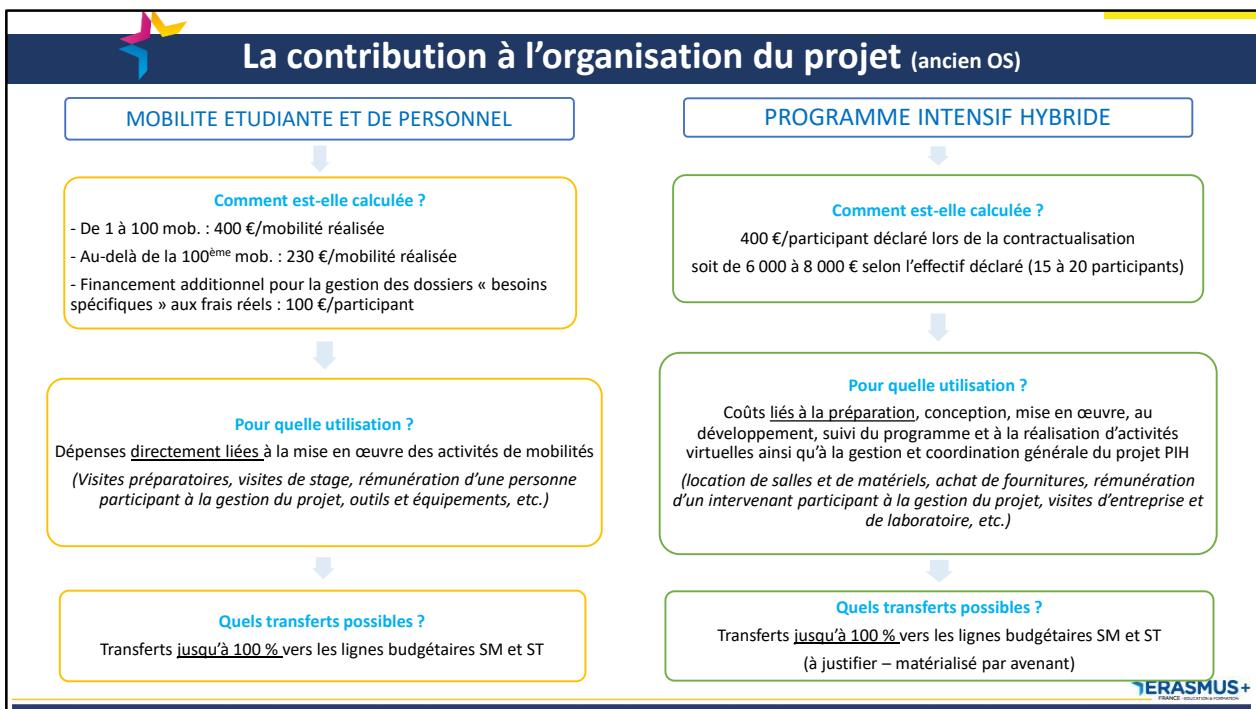
Situation de handicap, de maladie longue durée etc.

Frais réels = contrôle des justificatifs des sommes effectivement dépensées

Top-up voyages éco-responsables :

- Le complément financier « moyen de transport éco-responsable » s'applique dans le cas d'un aller-retour effectué intégralement ou majoritairement avec un ou des moyens de transport éco-responsables (cf. liste BOEN)
- Un seul forfait par mobilité est possible
- Versé 1 seule fois à l'issue de la mobilité sur présentation de justificatifs (billets, tickets etc). L'attestation sur l'honneur pourra être proposée à l'établissement en dernier recours. Ce dernier demeure libre de valider ou non la recevabilité des pièces présentées vis-à-vis de son obligation de sécurisation de la dépense des fonds publics européens confiés).
- Dans certains cas, l'établissement d'envoi peut décider de financer également des jours de voyage / d'approche (ajout de ces jours dans le cadre de la contribution aux frais de séjour. Cf. Annexe IV de votre

convention de subvention.



CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DES MOBILITES (anciennement appelé Organisational Support = OS)

Ces financements couvrent de façon forfaitaire les activités suivantes (liste non exhaustive) :

- Démarches effectuées avec les structures partenaires, incluant les visites pour négocier et mettre en œuvre les termes de l'accord interinstitutionnel : sélection, préparation, accueil et intégration des participants mobiles
- Mise à disposition et actualisation du catalogue de cours
- Information et assistance aux étudiants et personnels, sélection des mobilités
- Préparation des contrats pédagogiques en vue d'assurer une pleine reconnaissance des périodes effectuées ; préparation et reconnaissance des contrats pédagogiques pour les personnels
- Préparation linguistique et interculturelle pour les participants entrants et sortants
- Actions visant à faciliter l'intégration des étudiants et personnels accueillis
- Dispositions pour assurer un tutorat efficace des participants et pour assurer la qualité des stages en entreprise
- Mesures pour assurer la reconnaissance des unités d'enseignement et des crédits, transposition des notes et délivrance du supplément au diplôme
- Soutien au retour des participants mobiles et organisation d'un retour d'information sur les compétences acquises auprès d'étudiants et de personnels susceptibles de partir
- Participation aux ateliers de lancement organisés par l'AN
- Financement de la masse salariale (vacation, heures supplémentaires...)

Le montant final de cette contribution est calculé automatiquement sur la base du nombre total de mobilités réalisées (indépendamment du fait qu'un même participant effectue une ou plusieurs mobilités) et indiqué dans le « Beneficiary Module » par le bénéficiaire. Le montant de cette contribution peut être revu à la baisse si le nombre de mobilités réalisées est inférieur au nombre indiqué dans la dernière proposition contractuelle (si la baisse est supérieure à 10%). Il n'est en revanche jamais revu à la hausse.

A noter : les participants non-allocataires ainsi que les personnels d'entreprise invités (mobilité entrante) sont

inclus dans le calcul total de la subvention au titre de la contribution à l'organisation des mobilités.



Les différents statuts financiers du participant

① Allocataire de fonds Erasmus + : financement pour la totalité de la période réalisée dans le pays d'accueil

**② Partiellement allocataire de fonds Erasmus + : financement partiel, dans le respect de la durée minimale éligible
(exemple : 2 mois pour une mobilité longue)**



③ Non allocataire* de fonds Erasmus + : pas de financement E+

* Non allocataire : permet de jouir des avantages du programme (préparation linguistique, exonération frais d'inscription, réseau de partenaires...) tout en bénéficiant de financements hors Erasmus +

Pour l'établissement, la mobilité est comptabilisée dans les flux déclarés et dans le calcul de la subvention « contribution à l'organisation du projet »



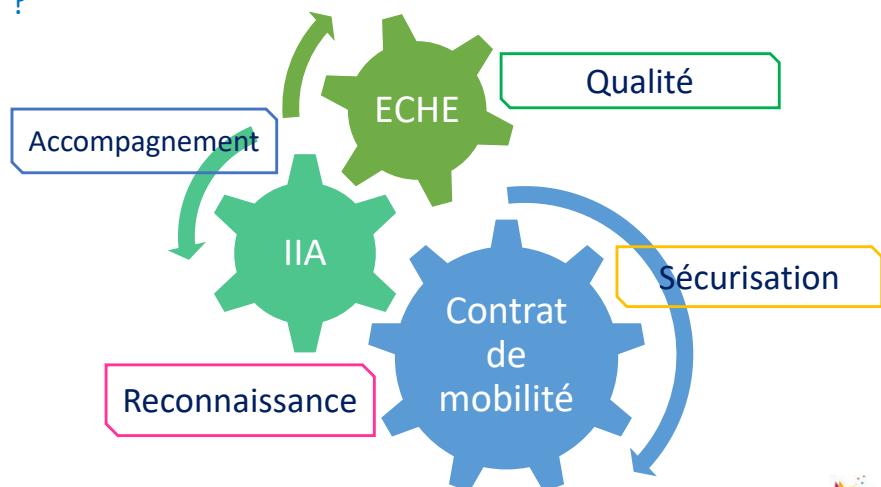
A retenir

- L'allocation Erasmus+ est une aide à la mobilité et n'a pas vocation à couvrir la totalité des frais engagés par les participants
- Un participant non allocataire peut bénéficier d'autres financements (Région, Etat etc.). Les cofinancements sont autorisés par E+ (mais interdiction du double financement européen pour une seule et même dépense). Vérifier : certains bailleurs obligent au décroisement des crédits
- Enjeu de communication et de pédagogie auprès des participants : le statut qui figure dans le contrat de mobilité doit clairement être expliqué au participant au moment de la signature (plusieurs cas de plaintes traités cette année sur ce sujet par notre agence).



Notion-clé : des mobilités encadrées avec E +

Selon vous, pourquoi parle-t-on de mobilités encadrées avec Erasmus+ ?



Notion clé (enjeux pour les contrôles)

Mobilité encadrée par opposition à « free movers ».

Encadrement = sécurisation de la mobilité.

Encadrement via :

- La publication de votre stratégie Erasmus (ECHE)
- La signature d'accords inter-institutionnels E+ (modèles fournis par la CE) et leur publication
NB : ces modèles d'accords peuvent être complétés dans l'accord ou par voie d'annexe faisant partie de l'accord, par exemple en cas de système de traduction des notes adapté (point convenu entre les partenaires signataires)
- Publication / informations sur les catalogues de cours
- Signature d'un contrat de mobilité dûment rempli avant tout départ en mobilité.

⇒ *Ne laissez pas de mention vide pour la signature de ces documents*

⇒ *Toute modification après signature de ces documents doit faire l'objet d'une communication aux signataires et d'un accord de toutes les parties signataires.*



Des mobilités encadrées : le kit de mobilité – avant la mobilité

KIT DE MOBILITE

=

document contractuel préalable à tout départ en mobilité

- **Contrat de mobilité/financement** (grant agreement)
- **Annexe 1, contrat pédagogique** adapté selon le type de mobilité
- **Annexe 2, conditions générales**
- **Annexe 3, Charte de l'étudiant** (mobilités étudiantes uniquement)

**Le contrat de mobilité/financement signé par le participant et son EES d'envoi
(signatures originales) :**

- données du participant
- type et durée de la mobilité
- conditions financières
- soutien linguistique / assurances
- obligation du participant et du bénéficiaire

SIGNÉ par tous les participants : allocataires, partiellement allocataires ou non allocataires de fonds Erasmus +

Modèles à utiliser en annexe de votre convention de subvention disponibles dans votre espace projet



Document qui encadrent la mobilité et sécurise chacune des parties : dates, montant de la bourse, activités, tuteurs et référents dans la structure d'envoi et au sein de la structure d'accueil.

En cas de contrôle ou de problème, ces documents vous seront demandés.

Nous vous conseillons de faire signer les contrats de mobilité le plus tôt possible et avant le départ en mobilité.

A retenir

Le participant aussi a des droits et des devoirs avec E+ :

- En cas de non-respect des termes du contrat de mobilité par le participant (ex. : non soumission du rapport de participant), l'établissement peut réclamer un remboursement total ou partiel du financement du séjour. Cette clause ne s'applique toutefois pas en cas de force majeure validé.
- Penser à relancer les participants pour obtenir leurs documents et à conserver ces éléments pour les cas de contrôles.



Des mobilités encadrées : le kit de mobilité – pendant/après la mobilité

KIT DE MOBILITE

=

document contractuel préalable à tout départ en mobilité

Pendant

- Annexe 1, contrat pédagogique adapté selon le type de mobilité

Après

- Attestation de présence signée à la fin de la mobilité par la structure d'accueil
- Relevé de notes SMS / bilan de stage SMT
- Rapport de participant

Modèles à utiliser en
annexe de votre
convention de subvention
disponibles dans votre
espace projet



Nous vous conseillons de faire signer les contrats le plus tôt possible et impérativement avant le départ en mobilité.

Une fois le kit rédigé et signé, son contenu ne peut être modifié qu'en cas de nécessité et soumis à validation de toutes les parties.

L'attestation de présence n'est fournie que dans le kit SMT. Pour les autres mobilités, c'est à l'organisme/EES d'accueil de la fournir.

A noter

Il est fréquent qu'en début de mobilité le participant doive modifier les activités initialement prévues au contrat pédagogique, par conséquent une nouvelle validation est obligatoire par l'établissement d'envoi pour prendre en compte la reconnaissance des activités.



Sélection et accompagnement



Avant la mobilité

Pendant la mobilité

Après la mobilité



Quels sont les clés d'un accompagnement réussi
des candidats / participants à la mobilité ?



L'ACCOMPAGNEMENT = Avant, pendant et après la mobilité

L'accompagnement doit être adapté notamment vis-à-vis des personnes vulnérables, ayant moins d'opportunités, ayant des besoins spécifiques.

L'enjeu de la communication pour un accompagnement réussi : il convient de veiller à bien expliquer les règles de traduction des notes obtenues en mobilités en cas de règles spécifiques, l'organisation des activités, les droits et devoirs des participants aux mobilités, le contrat de mobilité, le statut des participants etc.



Sélection et accompagnement

LA SELECTION

- Procédures et critères définis en amont, transparents et accessibles à tous les candidats à la mobilité
- Egalité d'accès à la mobilité, équité des chances de sélection
- Stratégie d'inclusion globale et accompagnement adapté des participants ayant moins d'opportunité

L' ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITE (liste non exhaustive)

- Préparation au départ (dont versement du préfinancement de la bourse)
- Préparation linguistique et interculturelle
- Préparation et suivi de la qualité des activités jusqu'à la reconnaissance
- Aide sur le plan logistique : visa, logement etc.
- Conseil en matières d'assurances obligatoires
- Aide en cas de difficulté



AGENCE ERASMUS+
FRANCE EDUCATION FORMATION

Zoom sur la sélection

ECHE : l'EES établit des critères de sélection conformes à sa stratégie d'établissement.

La Charte ECHE rappelle le principe selon lequel les critères doivent être équitables, transparents, cohérents, documentés et accessibles par toutes les parties prenantes.

L'EES doit prendre les mesures nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêt au cours du processus de sélection.

Critères de sélection : les performances académiques, les mobilités Erasmus + antérieures, la motivation etc.) et les critères d'inclusion sont rendus publics.

Les enjeux liés à l'accompagnement et quelques pistes d'actions (liste non exhaustive)

- **Accompagnement dans le choix de la structure d'accueil** : aide à la recherche d'une structure de stage, communication précise sur les accords interinstitutionnels, le catalogue de cours, la disponibilité des cours en anglais ou des supports de cours en anglais, le soutien pédagogique proposé, le système de traduction des notes (notamment si adaptation etc.), système de mentorat etc.
- **Explication du statut du participant et des délais de versement de la bourse de mobilité** : sa composition, le mode de versement de la bourse, les droits et obligations des participants vis-à-vis de la bourse, les compléments financiers, le statut financier du participant etc.

L'enjeu du paiement de la bourse et des délais de versement : le premier frein à la mobilité reste l'obstacle financier.

=> Il y a un enjeu collectif à nous améliorer sur ce point, en particulier en lien avec les enjeux d'inclusion et les participants ayant moins d'opportunités. => Ces points sont parmi les « core principles » d'ECHE.

- Appui/conseils sur les besoins de **logement** (en France, à l'étranger), **visas** (soutien administratif, financier etc.), assurances
- **Appui pendant la mobilité : en cas de difficultés, besoins spécifiques etc.**

- **Accompagnement après la mobilité** : la reconnaissance des acquis de la mobilité (ECTS ou équivalent, supplément au diplôme etc.), la valorisation des expériences de mobilité ...)
- **Accompagnement dans le cadre du projet de mobilité et de la candidature à la mobilité** : =>*privilégiez le peer to peer, évènements dédiés, plateformes et outils dédiés, digital communication.*

Focus sur la préparation linguistique : EU ACADEMY



- Une nouvelle forme d'apprentissage, plus accessible
- Des cours personnalisés, progressifs et innovants
- Plateforme accessible à tous les participants
- Pas de nombre de licence fixe
- Plus d'obligation d'effectuer un test de niveau avant le départ en mobilité
- Le test peut être fait à n'importe quel moment (pas de date limite) et autant de fois que souhaité



Un rôle particulier : le « Learning Manager »

- contact privilégié pour toute information relative à EU Academy
- responsable de l'enregistrement des participants sur la plateforme (fonctionnalité à venir)

À venir : transfert des données depuis le Beneficiary

Module

- envoi d'un mail d'invitation suite à l'enregistrement de la mobilité sur le BM
- rattachement au projet automatique

À venir : monitoring directement depuis le tableau de bord des bénéficiaires

- suivi des participants inscrits et de leurs résultats



Cette nouvelle plateforme propose une nouvelle forme d'apprentissage qui se veut moderne et plus accessible, le fonctionnement de l'ancienne plateforme OLS avec un nombre de licences linguistiques limité étant abandonné. Il est désormais possible d'inviter autant d'utilisateurs que souhaité à utiliser EU ACADEMY.

Cette plateforme offrira des cours se voulant progressifs, innovants et personnalisés. Les leçons durent normalement 1 h mais pourront à l'avenir être scindés en mini sessions de 15 mins, afin de permettre à l'étudiant de faire autre chose.

Le 1^{er} test n'est plus obligatoire (cf note de la Commission Européenne datant du 22 décembre 2022). Les règles du 171 seront identiques au 131. L'idée d'un « test de départ » et « d'arrivée » est également abandonnée. Le « Placement test » est désormais réalisable autant de fois que souhaité par les participants afin de mesurer leur progression. Pour rappel, il n'est aussi plus obligatoire d'effectuer un 2nd test de langue au terme de la mobilité.

Un système de certification sous forme de diplôme est désormais disponible : une fois le « placement test » terminé à 100 % les participants recevront un certificat attestant du niveau reçu au test. Celui-ci pourra être téléchargé et imprimé.

Une fois le test de niveau effectué, la plateforme propose automatiquement un programme de cours adapté au niveau obtenu lors du test.

Cours (de niveau A1 à B2) : 24 langues disponibles actuellement.

Les participants pourront se connecter à la plateforme et accéder au cours pendant une durée **de 3 ans**.

A partir du niveau C1, les participants seront invités à consulter l'onglet « Communities » les mettant en relation avec d'autres étudiants afin qu'ils pratiquent la langue souhaitée.

IMPORTANT : Pour le moment, comme il vous a été indiqué par message mi-septembre, il est nécessaire d'inviter les participants à se créer un compte EU Login afin de se connecter à la plateforme pour effectuer le test et profiter des contenus disponibles.

Une fois le développement de la plateforme terminé, l'inscription des participants se fera directement via un transfert de données depuis le Beneficiary Module : chaque mobilité créée sur le BM donnera automatiquement lieu à l'envoi d'une invitation directement au participant.

Il sera demandé aux bénéficiaires de désigner pour leur établissement un « **Learning Manager** » (similaire au référent OLS sur l'ancienne programmation). Ces personnes sont référencées « OLS Contact point » sur PMM et seront par la suite automatiquement reconnues en tant que « **Learning Manager** » sur EU Academy.

Ces personnes seront les contacts privilégiés pour toute question relative à la nouvelle plateforme, elles sont également en charge de l'ajout des informations des participants.

Les participants ajoutés **seront automatiquement rattachés au code du projet concerné**, afin de permettre un suivi plus simple du « **Learning Manager** » via le tableau de bord de l'établissement.

UN FONCTIONNEMENT AMENÉ À EVOLUER : l'outil étant encore en cours de développement, de nouvelles fonctionnalités et contenus seront mis à disposition dans les prochains mois.

Action Clé 131

3

Mobilités & Priorités

- L’Inclusion
- La transition écologique
- Erasmus + Digital
- Citoyenneté active et engagement



L'inclusion dans le cadre de vos projets E+

Europe
Guide du programme E+
8 obstacles généraux identifiés

France
BOEN/ESR
9 critères inclusion fixés ouvrant droit au complément financier

Support inclusion aux frais réels
Demande individuelle soumise à l'Agence sur justificatifs pour couvrir des dépenses « non standards »

ERASMUS CHARTER FOR HIGHER EDUCATION 2021-2027

Guide Inclusion

Les critères généraux européens fixés dans le Guide du Programme

- Handicaps
- Problèmes de santé
- Obstacles liés aux système de formation
- Différences culturelles
- Obstacles sociaux
- Obstacles économiques
- Obstacles liés à la discrimination
- Obstacles géographiques.

La France a décliné ces obstacles vis-à-vis de son contexte national en prévoyant à ce stade 9 critères ouvrant droit aux top up inclusion (**en gras, les critères qui s'appliquent à l'ENSUP**) :

- **Handicaps (continuité vis-à-vis de l'ancien programme)**
- **ALD (continuité vis-à-vis de l'ancien programme)**
- Obstacles liés aux système de formation (action de la promotion)
- Différences culturelles
- **Obstacles sociaux**
- **Obstacles économiques**
- Obstacles liés à la discrimination
- **Obstacles géographiques.**

Enfin, il est toujours possible de soumettre à l'agence une demande d'aide inclusion aux frais réels, pour couvrir les besoins spécifiques de certains participants (priorité donnée aux situations d'handicap ou d'affection longue durée).

S'agissant de fonds venant en complément de la bourse de mobilité et en complément du complément financier « inclusion », l'évaluation est conduite sur la base de prévisionnels de coûts (devis) et à la fin, la réalité et

l'éligibilité des dépenses sont vérifiées sur la base de justificatifs (factures etc.).

Procédure disponible sur le site monprojeterasmus.

Les fonds alloués peuvent dépendre des fonds disponibles.

A retenir

Ce qui est attendu de la part des EES c'est qu'ils construisent **un plan inclusion global** (ou qu'ils fassent converger leur stratégie inclusion quand elle pré-existe avec les ambitions du programme E+).

- Votre trajectoire inclusion sera suivie dans le cadre du monitoring ECHE.

- Ce que vous faites en matière d'inclusion pourra être contrôlé.

- A terme, l'inclusion sera un ingrédient de la performance globale de votre établissement.



L’Inclusion dans le cadre de vos projets E+

Les critères français concernant l’Enseignement Supérieur

Critères concernant les EES	Justificatifs
En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc...
Habitant dans une commune classée Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	Attestation de domicile (EDF, eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Habitant à une adresse classée Quartier Prioritaire de la Ville	Attestation de domicile (EDF, eau...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Boursier de l’enseignement supérieur sur critères sociaux (échelon 6 et 7)	Notification d’attribution de bourse
Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial



[BOEN du 22 avril 2021 et BOEN du 23 décembre 2021](#)

Cf. Guide inclusion établi par l’Agence.

A retenir

Les justificatifs : ils vous permettent de valider l’éligibilité d’un participant à un complément financier.
A vérifier et à conserver, en cas de contrôles.

Une liste de justificatifs est indiquée dans le guide inclusion.

Les déclarations sur l’honneur peuvent être considérées mais en dernier recours.

Notez que vous pouvez ne pas retenir une attestation sur l’honneur si vous estimatez qu’elle n’offre pas assez de sécurisation vis-à-vis des fonds publics européens confiés. Cela relève de votre responsabilité.

En tout état de cause, privilégiez les documents officiels : cela signifie parfois devoir revoir ses procédures, adapter un calendrier de sélection / accompagnement / validation du statut et du soutien financier du participant etc.

RGPD

Certains justificatifs se heurtent à la réglementation relative au RGPD.

Il peut en ce sens aussi être parfois nécessaire d’adapter certains de vos processus de gestion ou certaines procédures administratives (l’accès à ces documents doit être limité : personne ou service compétent(e)s, prévoir des demandes de restitution de ces documents etc.).

Le règlement RGPD protège particulièrement la communication des données ayant trait à la santé : dans ce cadre, une attestation médicale ou même un certificat administratif peuvent être considérés en lieu et place d’autres pièces contenant des informations très personnelles.

A retenir

Récemment précisé par la CE : les critères inclusion retenus doivent s’appliquer sans modification sur toute une année académique/universitaire (notion de cohorte).



L'Inclusion dans le cadre de vos projets E+ Application des compléments financiers

Mobilité longue : 250 € / mois de mobilité financée (proratisation)



Clément est étudiant, il est boursier de l'enseignement supérieur, échelon 6 et a l'opportunité de partir étudier 6 mois dans une université madrilène (statut allocataire).

Sur présentation d'un justificatif, Clément peut demander à percevoir, en plus de la contribution aux frais de séjour, un supplément financier de 250 € / mois.

financements exprimés en euros	Soutien individuel - Contribution aux frais de séjour					
	Montant mensuel de base	Complément financier au soutien individuel pour les participants ayant moins d'opportunités(1)(5)	complément financier pour les stages (SMT) (2)	Montant mensuel total en incluant le ou les complément(s) financier(s) (4)	Total montant journalier en incluant le ou les complément(s) financier(s)	Total Soutien individuel dans le cadre de la contribution aux frais de séjour (6)
Mobilité étudiante - Mobilité longue	400	250	0	650	21,67	3 900

Les participants ayant moins d'opportunité peuvent être **allocataires ou allocataires partiels** (top-up calculé sur la durée financée) mais ils ne peuvent **pas** être **non allocataires**.

A retenir

- Les top-up inclusion ne concernent à ce jour que les mobilités étudiantes (étude / stage).
- On ne cumule pas les compléments inclusion même si l'on s'inscrit dans plusieurs des critères du BOEN.
- Si Clément avait été allocataire partiel : le complément financier inclusion s'applique sur la durée financée.



L’Inclusion dans le cadre de vos projets E+ Application des compléments financiers

Mobilité courte : 100 € ou 150 € (pas de proratisation mais pas de cumul non plus)



Jessica est apprentie du SUP et habite Franconville dans le Val d’Oise (situé en Quartier Prioritaire de la Ville).

Son Centre de formation d’apprentis lui propose d’effectuer un stage en mécanique pendant un mois en Allemagne.

Sur la base d’un justificatif de domicile, Jessica peut demander à bénéficier du complément financier de 150 € pour sa mobilité en plus de l’allocation de base.

financements exprimés en euros	Soutien individuel - Contribution aux frais de séjour			
	Soutien individuel : montant de la bourse alloué sur la base du taux journalier à appliquer pour les 14 premiers jours de mobilité financés (jour(s) 1 à 14)	Soutien individuel : Montant de la bourse alloué sur la base du taux journalier à appliquer du 15ème au 36ème jour financés (*maximum 30 en l’absence de jours supplémentaires financés au titre du voyage)	Complément financier au soutien individuel pour les participants ayant moins d’opportunités	Montant total du soutien individuel dans le cadre de la contribution aux frais de séjour
Mobilité étudiante - mobilité courte	980	800	150	1 930

A retenir

- Concevez votre « plan inclusion avec E+ » : pluriannuels, il définit une trajectoire, des cibles, des indicateurs, des méthodes etc.
- Prévoyez une communication renforcée sur cette priorité
- Prévoyez un accompagnement adapté pour tous.



L’Inclusion dans le cadre de vos projets E+

Complément financier, inclusion, et soutien pour l’inclusion sur la base des frais réels



Léa a l’occasion de partir en mobilité dans le cadre de son BTS Tourisme.

Compte-tenu de son handicap, elle partira 20 jours à Rome puis elle poursuivra ses travaux sur le « slow tourism » en France par des cours à distance assurés par son professeur tuteur italien. Pendant son séjour en Italie, elle aura besoin pour s’installer d’un accompagnateur et de prendre le taxi pour ses déplacements longs.

Elle présente une demande de prise en charge de ces frais, évalués par devis à hauteur de 3 290 € à son établissement. Celui-ci introduit une demande d’aide inclusion aux frais réels auprès de l’Agence.

financements exprimés en euros	Soutien individuel - Contribution aux frais de séjour			
	Soutien individuel : montant de la bourse alloué sur la base du taux journalier à appliquer du 15ème au 36ème jour financés (*maximum 30 en l’absence de jours supplémentaires financés au titre du voyage)	Soutien individuel : Montant de la bourse alloué sur la base du taux journalier à appliquer pour les 14 premiers jours de mobilité financés (jour(s) 1 à 14)	Complément financier au soutien individuel pour les participants ayant moins d’opportunités	Montant total du soutien individuel dans le cadre de la contribution aux frais de séjour
Mobilité étudiante - mobilité courte	980	300	150 €	1 430

Soit un montant total d'aide à la mobilité E+ de **1 430 € + 3 290 € accordés par l’Agence au titre de l'aide inclusion aux frais réels**

NB : Mobilité courte et participant ayant moins d’opportunité = éligible à la contribution aux frais de voyage

A retenir

Cumul possible entre le complément financier inclusion et l'aide à l'inclusion sur la base des frais réels. Les dépenses liées doivent être en revanche tout à fait différentes.

- L'aide inclusion aux frais réels a vocation à couvrir des dépenses non standards et non couvertes par le complément inclusion (dépenses d'accompagnateurs etc.).

A noter

La demande inclusion aux frais réels doit intervenir le plus tôt possible auprès de l’Agence (auprès de votre chargé de projet).

Les aides aux frais réels sont à justifier par des devis (lors de la demande) puis par des factures (au stade du rapport final).

NB : l'EES a droit pour chaque demande d'inclusion aux frais réels validés à un forfait de 100 € de contribution à l'organisation supplémentaire.

Pour enregistrer l'inclusion, vous avez quelques éléments à connaître et nombre d'entre vous ont fait des erreurs. Donc si c'est le cas, il faudra impérativement apporter les modifications avant le dépôt du RF.

A noter : sur les fiches de mobilité de BM :

- Une coche « inclusion » / fiche de mobilité qui n'entraîne pas automatiquement la mobilisation du top-up => cochez-là si vous avez qualifié l'éligibilité de votre participant au complément financier.
- Ne confondez pas la coche qui mentionne la mobilisation d'une aide inclusion aux frais réels (son montant est à saisir à la main) et la coche relative au complément financier inclusion qui, lorsqu'elle est cochée, va calculer le montant du complément inclusion sur la base de la durée de mobilité financée préalablement renseignée.



Transition écologique

Eco-responsabilité = promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme E+

Sensibilisation des individus aux enjeux du développement durable

Développer de nouvelles compétences en lien avec l'environnement, la transition écologique

Mesures concrètes écologiques dans l'organisation d'événements et de rencontres

Transition numérique pour les procédures administratives visant à diminuer ou supprimer l'utilisation de supports papier

Stratégie durable de l'EES

Empreinte carbone au quotidien : procédures papier comme digitalisée etc.

Voyages éco-responsables



Guide Agence sur la priorité « [transition écologique](#) »



Zoom sur les aides aux voyages éco-responsables

Un forfait incitatif pour les étudiants

- Un forfait sur un principe d'aller et retour majoritairement éco-responsable (NB : élargissements des moyens de transports dans le cadre du BOEN de fin 2021 portant sur l'AO 2022).
- Pas de forfaitisation de ces 50 € ; application quel que soit le montant engagé : la mesure se veut incitative.
- Nécessité d'adapter votre système de gestion car les justificatifs ne peuvent intervenir qu'après la mobilité.
- Déclarations sur l'honneur : dernier recours et si le justificatif ne vous paraît pas suffisant vous pouvez le rejeter (de façon argumentée) afin de sécuriser la gestion des fonds européens confiés.

Le forfait de 50 € n'intervient pas si éligibilité à la contribution aux frais de voyage : principe d'une seule aide au voyage par mobilité

=>contribution aux frais de voyage avec moyens de transport classique : utilisation du barème CE des tranches kilométriques

OU contribution aux frais de voyage avec moyens de transport éco-responsable : barème adapté en cas d'utilisation de moyens de transport éco-responsables.

Ressources : retrouvez nos [circulaires](#) et le [Kit Utilisateur](#) sur notre page dédiée
Support desk centralisé : <https://esci-sd.atlassian.net/servicedesk/customer/portals>

[Ressources : retrouvez nos circulaires et le Kit Utilisateur sur notre page dédiée](#)
[Support desk centralisé : https://esci-sd.atlassian.net/servicedesk/customer/portals](https://esci-sd.atlassian.net/servicedesk/customer/portals)

AGENCIE ERASMUS+ FRANCE EDUCATION FORMATION

Cette dynamique est officialisée sous l'intitulé « *Initiative Carte Etudiante Européenne ICEE* » (en anglais European Student Card Initiative).

Nous y referons en utilisant le « surnom » *Erasmus + Digital* (en anglais Erasmus going Digital) qui rend mieux l'amplitude de sa portée, il s'agit d'un **vaste processus de dématérialisation et de digitalisation des procédures administratives de la mobilité étudiante Erasmus+**, l'adaptation progressive d'Erasmus+ à une société et des usages digitalisés.

CONTEXTE

- Espace européen de l'éducation (d'ici 2025)
- Adaptation à l'ère numérique au niveau européen (cf. stratégie numérique européenne).

OBJECTIFS FINAUX

- Etudiants : **simplification des démarches**, gestion de la mobilité et accès aux service à l'échelle européenne
- EES : **alléger la charge de gestion des mobilités en digitalisant les processus administratifs et financiers**
- Expérience Erasmus optimale dans la perspective de parcours européens toujours plus nombreux (cf. alliance européennes).

Exemples fonctionnalités en cours de développement pour les étudiants

- Accès facilité aux supports de cours avant la mobilité
- Inscription à des cours en ligne et reconnaissance automatisée des crédits ECTS
- Accès immédiat aux services de l'université d'accueil tels que la bibliothèque, les transports et le logement
- Réductions sur des activités culturelles dans toute l'UE : un statut unique d'étudiant.

Exemples fonctionnalités en cours de développement pour les EES

- Gestion en ligne simplifiée de tout le processus de mobilité, de la sélection des étudiants à la reconnaissance des crédits ECTS
- Identification en ligne des étudiants, échange simplifié et sécurisé de leurs données, y compris leurs résultats universitaires, entre établissements d'enseignement supérieur
- Réduction de la charge administrative liée à la mobilité des étudiants.

A RETENIR

- ⇒ Pour les EES, cela passe par une phase de transformation profonde de certains processus de décision / de gestion qui se déroule actuellement sur la base d'un calendrier cible énoncé par la CE en lien avec le consortium EWP constitué pour piloter / accompagner la démarche.
- ⇒ Impact fort en matière d'adaptation des process et des procédures (signature, validation etc.) ; cela nécessite de mobiliser l'ensemble des services concernés, le plus en amont possible du calendrier de déploiement.



ERASMUS + DIGITAL : réseau Erasmus Without Paper (EWP)



Une connexion via :

→ Un logiciel interne développé par l'établissement

OU

→ Un fournisseur commercial

OU

→ Le Dashboard EWP



En mettant progressivement en place au niveau européen un réseau d'échange sécurisé de données pour + de 5600 établissements d'enseignement supérieur, mais aussi une application mobile et une identité numérique unique pour les étudiants, le programme Erasmus entre dans l'ère digitale.

Ce qu'il faut retenir : l'établissement doit être raccordé au **réseau Erasmus Without Paper (EWP)**.

Trois canaux alternatifs de raccordement sont possibles :

1. un logiciel interne développé par l'établissement

Le service informatique de la structure développe un système de gestion de la mobilité (et/ou scolarité, et/ou comptabilité, etc.) et il se raccorde directement à EWP via les API gratuites développées par la CE.

Une *API application programming interface* (ou « interface de programmation d'application ») est une interface qui permet de connecter un logiciel/service à un autre logiciel/service afin d'échanger des données et des fonctionnalités.

2. un fournisseur tiers / provider

La structure achète un système de gestion de la mobilité (et/ou scolarité, et/ou comptabilité, etc.) commercial et il se raccorde directement à EWP.

Le consortium EWP publie la liste des fournisseurs commerciaux ayant terminé les tests techniques sur EWP, la liste est actualisée en continu (lien dans guide porteur 2022 <https://wiki.unifound.org/display/EWP/Technical+testing+and+validation>).

3. Le Dashboard EWP

Option réservée aux établissements n'ayant pas de logiciel de gestion des mobilités et gérant **un nombre de mobilités réduit**.

Le recours, même temporaire, au Dashboard EWP par les établissements utilisant un fournisseur tiers est fortement déconseillé.

=>Il s'agit d'une solution de secours qui a le mérite d'être gratuite mais pas comparable à un

niveau de fonctionnalités d'un logiciel interne et/ou commercial.

Une nouvelle version de l'outil est prévue pour début 2023. Les améliorations qui seront apportées ont été présentées lors d'un webinaire qui est disponible en replay. Il est important de souligner que même avec la nouvelle version il s'agira toujours d'un outil non adapté à la gestion de flux importants de mobilités.



ERASMUS + DIGITAL : Qui est concerné ?

AC 131 : Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure

Accords inter-institutionnels

Convention MONO-bénéficiaire

INTRAEU :
États membres de l'UE et pays tiers associés au Programme Erasmus+

IIA bilatéraux

dès maintenant
et jusqu'au 31/12/22

SMS obligatoire STA possible

Online Learning Agreements (OLA)

Convention MONO-bénéficiaire

INTRAEU :
États membres de l'UE et pays tiers associés au Programme Erasmus+

Mobilité étudiante SMS

dès maintenant
et jusqu'au 31/12/22

Contrat pédagogique



Erasmus+ digital est un processus progressif par étapes qui aboutira dans la digitalisation de tout le programme Erasmus+.

Donc, à terme, tout bénéficiaire de fonds E+ sera concerné.

Pour le moment, l'initiative concerne uniquement l'enseignement supérieur, uniquement l'action KA 131, et uniquement les mobilités étudiantes d'études SMS intra-EU.

Exemples / Quizz :

SMS vers Allemagne : CONCERNE : digitalisation IIA et OLA

SMT vers Espagne : digitalisation non requise et pour le moment non possible

possible

SMS vers UK : digitalisation non requise et pour le moment non possible

(internationale)

Le calendrier indiqué par la CE reste confirmé, il s'agit d'un calendrier cible :

ACCORDS INTERINSTITUTIONNELS IIA

Dans le cadre du nouveau programme il existe 3 types de formulaires IIA

1. **bilateral agreement (intra-European mobility)**
2. multilateral agreement (intra-European mobility)
3. bilateral/multilateral agreement (international mobility)

La digitalisation pour le moment concerne uniquement :

1. **bilateral agreement (intra-European mobility)**

Conventions MONO

INTRAEU

Type IIA **bilatéral**

Mobilité SMS : Digitalisation requise dès maintenant, objectif : à partir du 01/01/2023 tous les nouveaux IIA conclus numériquement via EWP

Mobilité STA : Digitalisation possible mais pas encore obligatoire

Les IIA pour l'année académique 2022/23 déjà convenus en format papier ou par e-mail resteront pour le moment valables après le 31/12/2022.

Ils seront à convertir en digital selon un calendrier qui sera établi en consultant les acteurs prenant partie à la Gouvernance.

CONTRAT PEDAGOGIQUE OLA

Contrats pédagogiques SMS → Online Learning Agreements (OLA)

Le kit de mobilité SMS est composé par le contrat de mobilité + le contrat pédagogique + autres annexes

La digitalisation pour le moment concerne uniquement le contrat pédagogique
Conventions MONO

INTRA-EU

Digitalisation requise dès maintenant, objectif : à partir du 01/01/2023 tous les nouveaux OLA conclus numériquement via EWP

Les OLA déjà convenus en format papier avant le 31/12/2022 resteront valables .

Dans le cadre des 1^{ères} conventions de déploiement, le caractère encadré de la mobilité restera le point prioritaire en cas de contrôles.

Un autre élément pour lequel l'implémentation est requise dès maintenant, et devient une obligation à partir du 01/01/2023, est l'attribution du code ESI (= European Student Identifier).

Qui contacter en cas de problèmes / de questions ?

- Le **support desk centralisé** qui s'adresse aux étudiants et aux établissements européens
- **Leur champ d'action est très élargi, vous pouvez faire remonter les problématiques liées aux développements fournisseurs tiers/providers aussi !**



Citoyenneté active et participation active à la vie démocratique

« Le renforcement de la compréhension de l'Union européenne par les citoyens dès leur plus jeune âge est d'une importance fondamentale pour l'avenir de l'Union. Outre l'éducation formelle, l'apprentissage non formel peut améliorer la compréhension de l'Union européenne par les citoyens et favoriser un sentiment d'appartenance à celle-ci. »



Dans ce contexte, la Commission européenne a inscrit le soutien à la citoyenneté active européenne et aux valeurs démocratiques parmi l'une des 4 priorités du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 sous le titre « Participation à la vie démocratique »



Message clé

Opportunité de mobiliser les réseaux d'alumni, les participants eux-mêmes dans le cadre des actions de valorisation, d'accompagnement des candidats à la mobilité et des participants avec des besoins spécifiques. Cette opportunité est ressortie dans les 35 propositions faites par la jeunesse dans le cadre des 35 ans d'E+.

Action Clé 131

4 Cycle de vie & Performance

- Le cycle de vie du projet : les étapes clé de votre convention
- Conventions E + et années académiques
- FOCUS : le rapport d'avancement (DGP)
- Conseils et outils de gestion ... et de pilotage
- FOCUS : le rapport final (DCEP)
- Les visites / le monitoring / les autres contrôles
- Préparer sa performance
- Performance et équipe projet



Eléments d'éclairage sur le contexte budgétaire

Le budget Erasmus+ pour la période 21-27 a été annoncé en nette augmentation, mais cette progression est progressive.

En période post-pandémie, la Commission européenne a conçu la **convention 2021 comme « de transition »** avec un budget initialement alloué à la France de seulement 83,6 millions d'euros (= niveau de début de programmation 2014-2020). Ce choix reposait sur le constat d'importants reliquats, du fait de la pandémie, sur les conventions toujours actives de 2020 notamment, vous imposant parfois un exercice délicat de pilotage multi-conventions entre deux périodes programme.

Le budget de la **convention 2022**, quant à lui, progresse à 118,5 millions d'euros (soit légèrement supérieur à la convention 2020).

Dans un contexte de reprise des mobilités, en particulier sur la zone Europe, qui se traduit par une demande très soutenue chaque année, bien supérieure à ces budgets (environ 190 M€), l'Agence a opéré des transferts budgétaires pour améliorer ces budgets, mais elle a aussi dû opérer des choix de programmation.

AO 2022

L'Agence a appliqué un barème unique par typologie de mobilité.

Ce barème est couplé à un taux de programmation.

=>rappel : barèmes et taux sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre sur la base de la demande et du budget disponible ou d'autres facteurs (inclusion, inflation etc.).

Perspectives 2023

Le budget proche de 2022 : 123 M€ annoncés.

Il y a un équilibre complexe à trouver chaque année entre :

- Le nombre de mobilités (et donc aussi la part « OS »)
- Les aides mobilisables / mobilité(dont complément financiers).

Votre demande est soutenue, la Commission souligne l'importance de la priorité inclusion et va sans doute revoir ses barèmes sur la base de l'inflation constatée dans toute l'Europe.



Cycle de vie du projet : les étapes clés de votre convention



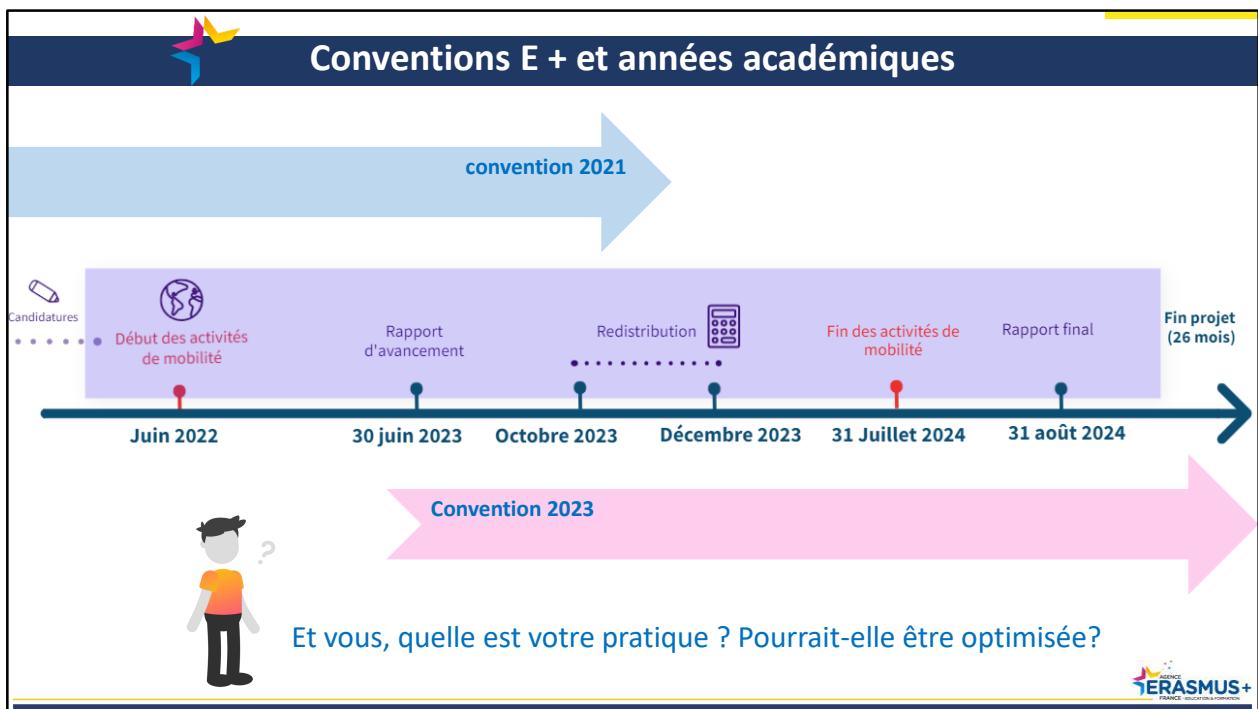
L'Agence vous tient informés des démarches à effectuer à chaque étape du projet
via votre espace projet **MonProjetErasmus**



Convention de subvention
Guide du porteur de projets



Depuis 2022 : retour à un calendrier classique



26 mois = durée contractuelle.

Cela signifie que la convention peut couvrir 2 années académiques, mais cela n'est pas une obligation.

Notre conseil : **1 convention = 1 année académique**

=>Une demande de financement (candidature) / an, sur la base de l'estimation de vos besoins en mobilité pour l'année académique suivante (intégrer éventuellement les périodes de stages et les départ en mobilité d'étude intervenant parfois dès l'été dans les pays nordiques par ex)

=>Évite les effets accordéon, en lissant un rythme d'action.

=>Evite les erreurs et favorise une meilleure performance.

Terminez (ou presque) une convention, avant d'en entamer une autre.



FOCUS : le rapport d'avancement

2 volets

Financier

Déclaration des mobilités effectuées, en cours et à venir jusqu'à la fin de la convention de subvention

Qualitatif

Sur la mise en œuvre du projet et notamment sur les nouvelles priorités du programme

3 possibilités pour le bénéficiaire :



- maintien de la subvention initiale
- demande de réduction de la subvention initiale
- demande de financement complémentaire

Dans le cadre de la démarche de performance,
l'objectif de ce rapport est avant tout d'optimiser la consommation des crédits alloués



A noter

Changement de date du rapport d'avancement afin de mieux coïncider avec la mi parcours du projet (intervient après 1 année académique et à mi parcours de la période contractuelle).

Notre démarche : vous apporter une visibilité optimale en faveur d'une bonne performance financière.

=>au moment du rapport d'avancement, vous connaissez votre subvention de l'année suivante ; cela vous permet d'ajuster vos besoins sur la convention 2022 par rapport à la dotation 2023.

Favorise la dynamique budgétaire adéquate entre 2 conventions.



FOCUS : mes marges de manœuvre dans la gestion de ma convention

1 convention avec un montant global de subvention allouée

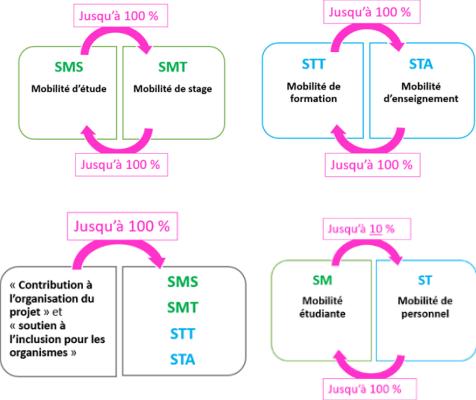
- Volet Mobilités
- Volet Contribution à l'organisation des mobilités
- A vous d'identifier votre méthode de gestion, en fonction des besoins en présence



Marges de manœuvre des organisations

- ➔ Fixation des taux de bourses
- ➔ Différents formats de mobilité
- ➔ Co-financements
- ➔ Statut des participants vis-à-vis de l'allocation E+
- ➔ Gestion de son enveloppe lors du rapport d'avancement
- ➔ Transferts budgétaires*

* Les transferts autorisés sans avenant



ENRÉ
RASMUS+
FRANCE EDUCATION FORMATION

A NOTER : il est **impossible** de transférer des crédits d'une convention à une autre.

Le rapport d'avancement est la période d'ajustement à mi parcours de la période contractuelle.

Toute demande de modification contractuelle doit être dûment justifiée et formulée par écrit (demande signée par le représentant légal de l'EES bénéficiaire ou par une personne habilitée à formuler une telle demande).

Un avenant peut par exemple être déclenché pour les motifs suivants :

- Modification budgétaire demandée dans le cadre du rapport d'avancement
- Modification administrative et/ou juridique du bénéficiaire
- Financement additionnel sur la base des coûts réels pour le soutien à l'inclusion des participants éligibles, notamment pour des situations de maladie longue ou de handicap (voir critères d'éligibilité et formulaires de demande disponibles sur MonProjetErasmus, depuis l'onglet « suivi du projet »)
- Financement des coûts exceptionnels (cf. page 40 du guide du porteur de projet).



Conseil et outils de gestion ... et de pilotage



ORS



Les Outils informatiques en un clin d'oeil !

Beneficiary
Module

EU Academy

Espace
MonProjet

Sites Agence

Uniquement gérés
par la CE



Suivre mon projet /
Guides et tutoriels



Soumettre le RF



Compléter le RA



Contacter mon
chargé de projet



Mettre à jour les
données juridiques
de mon EES



Attribuer des tests
et cours de langue



ERASMUS+

UNION EUROPEENNE



FOCUS : Le rapport final

100 % des projets financés

Analyse financière : éligibilité des activités, des coûts réels déclarés et des transferts

Evaluation qualitative : conformité de la mise en œuvre avec la convention et la charte ECHE

- calcul de la subvention finale accordée
- **attribution d'une note/100 (note communiquée)**

Une note inférieure à 60/100 peut réduire le montant final accordé de l'OS



Tout au long du projet :

- Saisir les mobilités en continu
- Suivre les rapports de participants et faire les relances éventuelles
- Suivre et analyser les indicateurs du rapport et ceux élaborés en interne
- Préparer les réponses aux différentes rubriques

Rapport financier + rapport narratif complets →

Soumission dans les 30 jours après la date de fin de la période contractuelle



Le DCEP (3 pôles)

Missions :

- Garantir la bonne utilisation des fonds du programme Erasmus+
- S'assurer de la qualité de mise en œuvre des projets et de leurs résultats
- Participer à l'amélioration continue de la mise en œuvre des projets.

Activités :

- Réalisation de l'ensemble des contrôles primaires délégués à l'Agence par la Commission européenne.

Si le rapport d'avancement est stratégique pour préparer sa performance, le RF permet de la définir.

Où : le Beneficiary Module

Quand : A la fin de la convention ou dès que les activités de mobilités terminées sont enregistrées sur Beneficiary Module et tous les rapports participants ont été complétés et soumis.

Comment :

Volet narratif : soyez précis.

Volet statistique et financier.

=>Un RF de qualité est précis et détaillé.

Pensez à expliquer comment vos procédures s'inscrivent dans les règles et les objectifs d'E+.

Ex : en cas d'absence de rapports de participant : démontrez que vous avez opéré des relances.

A retenir :

Pour justifier des sommes allouées et permettre le versement du solde de la subvention au

bénéficiaire.

La note issue du RF sera prise en compte dans le calcul de la performance passée.



Les visites / Le monitoring / Les autres contrôles en cours de projets

Visites de Suivi / Monitoring ECHE

Qualité de la mise en œuvre des activités et des principes ECHE en lien avec la DPE des établissements

Mise en œuvre des projets E+ vis-à-vis des priorités, des objectifs de performance et de qualité

Détection de bonnes pratiques / définition de plans de suivi et d'accompagnement adaptés



- Notification environ 1 mois avant le contrôle
- En présentiel ou visioconférence
- Rapport de visite / de monitoring provisoire puis définitif
- Pas d'impact financier - Emission de conclusions, recommandations, déploiement d'un programme d'objectifs (vis-à-vis d'ECHE)

Contrôle sur site en cours de projet

Réalité des activités en cours ou déjà réalisées

Qualité de la mise en œuvre partielle



- Notification quelques jours avant le contrôle
- En présentiel ou visioconférence
- Rapport de contrôle provisoire puis définitif
- Pas d'impact financier immédiat



La liste détaillée des pièces justificatives demandées sera jointe à toute notification (cf. annexe III convention et livret de contrôle)



Fonds publics européens confiés = vérification de leur bonne utilisation tout au long du cycle de vie du projet

Visite de suivi / de monitoring (DGP)

Visite de Monitoring ECHE (DGP)

Contrôles sur site en cours de projet (DCEP)



Les visites / Le monitoring / Les autres contrôles primaires après le RF

Contrôle sur pièces

Cohérence déclaratif/pièces justificatives



- Notification après réception du rapport final
- Simultané au traitement du rapport final
- Impact sur la subvention finale

Audit système

Processus de mise en œuvre des projets

Qualité des procédures et du contrôle interne

Contrôle sur pièces des projets clôturés



- Notification environ 1 mois avant l'audit
- En présentiel ou visioconférence
- Rapport d'audit provisoire puis définitif
- Impact sur la subvention finale des projets clôturés

*La liste détaillée des pièces justificatives demandées sera jointe à toute notification
(cf. annexe III convention et livret de contrôle)*



Fonds publics européens confiés = vérification possible de leur bonne utilisation tout au long du cycle de vie du projet et jusque plusieurs années après la fin du projet, à travers différents dispositifs existants de contrôle.



Préparer sa performance

Performance

Enjeu qui revêt à la fois une dimension collective (fonds alloués à la France) et individuelle (fonds alloués à votre organisme sur les prochaines conventions)

Les ingrédients d'une bonne performance :

→ **Volet financier : capacité à consommer**

100 % des fonds confiés

→ **Volet qualitatif : inclusion, transition écologique, respect des principes ECHE**

La note finale obtenue au RF sera composée de ces deux dimensions : financière et qualitative



Bulletins officiels



Revenons sur cet enjeu qui revêt à la fois une dimension collective (fonds alloués à la France) et individuelle (fonds alloués à votre organisme).

Extrait du BOEN du 23 décembre 2021

« Le niveau des crédits accordés à la France est déterminé par la capacité des porteurs de projet français à consommer pleinement les subventions octroyées. Pour cette raison, le principe de la gestion et de la consommation optimisées des financements demeure. Toutefois, l'octroi de nouveaux financements ne dépend plus seulement des performances financières passées, mais aussi des performances qualitatives passées. Dans ce cadre, l'engagement des établissements par rapport aux quatre priorités du programme (cf. 1.2) sera pris en compte, étant entendu que l'année 2021 sera considérée comme une année de transition et d'installation par les établissements de leur politique en lien avec ces priorités ».

On parle désormais de « performance globale » = performances financières et qualitatives passées.

La note finale obtenue au RF sera composée de ces deux dimensions : financière et qualitative.

Rappel : sur les AO 2021 et 2022 , il n'y a pas eu de prise en compte de la performance à la programmation (contexte post-Covid).

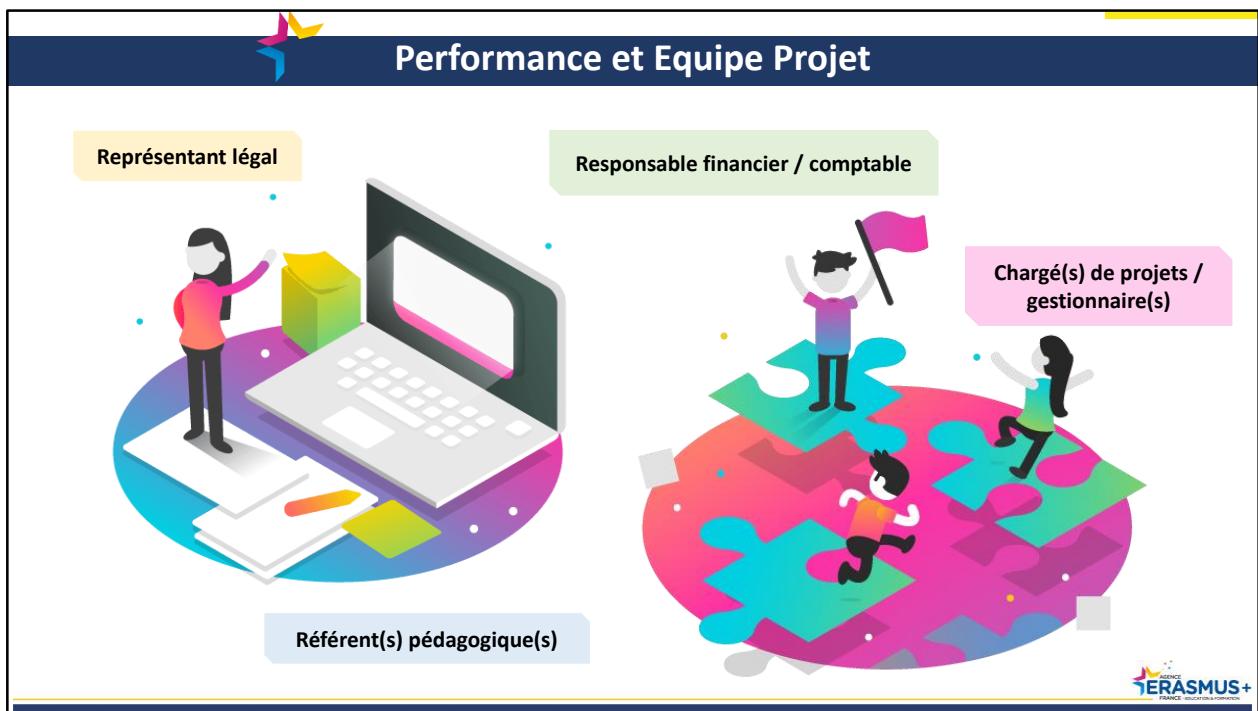
Volet financier : votre cible doit être de consommer 100 % des fonds confiés

Volet qualitatif : inclusion, transition écologique, respect des principes ECHE

Les enjeux : démontrer un processus d'intégration et de montée en puissance de votre établissement sur les priorités du Programme - notamment l'inclusion et le green – dans le cadre de vos activités.

Le volet narratif du RF est essentiel sur ces aspects, ne le négligez pas.

NB : trames des rapports finaux toujours en attente.



A RETENIR :

L'optimisation passe également par la constitution d'une **équipe projet** bien coordonnée entre les différentes fonctions mobilisées sur un projet E+.

- **Le représentant légal** doit acter les décisions formelles et n'oubliez pas que celles-ci doivent être formalisées et conservées (ex : taux groupes pays, critères de sélection, calendrier).
- **Le gestionnaire administratif / chargé de projets européens et les référents pédagogiques** doivent se tenir régulièrement et mutuellement informés afin de coordonner leurs actions auprès des participants, des partenaires, de l'Agence etc.
- **La fonction comptable** a des obligations de méthode, nationales mais aussi européennes, en lien avec le programme E+.

Il s'agit de discuter avec eux pour comprendre comment respecter ces obligations tout en vous permettant de mettre en œuvre les dépenses conformément au projet et à vos engagements (ex : utilisation de l'OS, délais de paiement des bourses etc.).

Gérer un projet de mobilité n'est pas simple et fait appel à des compétences croisées.

Il peut également s'agir de mobiliser d'autres services lorsque cela est nécessaire.

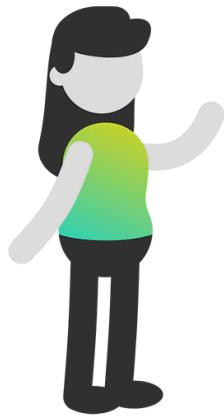
Ex : IT sur le volet Digital ; service handicap ou inclusion dans le cadre de besoins spécifiques de certains participants etc.

La **mobilisation directe des participants** sur certains aspects du projet est également vu comme une opportunité.

Ex : volet Valorisation, accompagnement via les réseaux d'alumni



Les ressources disponibles



Ressources réglementaires

- Guide du programme et BOEN
- Convention de subvention E+
- Modèles IIA et kits de mobilité
- Barèmes kilométriques de la CE
- Handbooks de la CE

A retrouver dans la mallette pédagogique

- Tableaux de financements
- Outil de calcul des bourses de mobilité
- Guide du porteur de projets
- Guides Inclusion et Transition écologique
- Tutoriels / infographies thématiques
(CFM, PTOM, BIP etc.)



Ressources disponibles
dans l'espace
« MonProjetErasmus »



Pour aller plus loin

- <https://www.euroguidance-france.org>
 - <https://erasmusintern.org/>
 - <https://www.esaa-eu.org/>
 - <https://www.praxisnetwork.eu/>
 - <https://erasmusgeneration.org/>
- Projet SIEM : <https://siem-project.eu/>
<https://inclusivemobility.eu/>





TESTEZ VOS CONNAISSANCES ! SERIOUS GAME ERASMUS +

Pour clôturer cette présentation, nous vous proposons de tester vos connaissances à travers le « serious game » proposé lors des journées de lancement qui se sont déroulées en novembre à Bordeaux. Il peut être utilisé au sein de votre équipe projet.

Tous les éléments de ce jeu se réfèrent au Guide du Programme 2022.

L'Agence nationale ne sera pas en mesure de vous accompagner dans le déploiement de ce jeu au sein de vos équipes.

Adresse de connexion : <https://vdlog.ovh/erasmus/>

Mot de passe de connexion : erasmus2022

